

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 2005-819 DU 30 DECEMBRE 2005

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Promotion et Nomination à titre
exceptionnel et militaire dans l'Ordre du
Mérite du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BLOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 258/DC/PR/CTAA/SP du 05 Septembre 2005 transmettant au Grand Chancelier la liste des commissaires du Peuple de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) pour décoration ;
- VU la Lettre N° 1150/MDN/DC/SG/DRH/SAAJ/SP-C du 29/10/2005 portant décoration à titre exceptionnel de 132 personnels militaires ayant pris part au défilé du 21 Juillet 2002 à Bruxelles ;

VU le Procès-Verbal de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 2 Novembre au 1^{er} Décembre 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont promus à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les militaires des Forces Armées dont les noms suivent :

- Lieutenant SINA DOUNHOUIROU Bio Séro- ancien Chev/OMB – Déc. N° 2004-510 du 14/09/2004
- Adjudant-Chef AKAKPOVI Cosme Akouété – ancien Chev/OMB – Déc. N° 2004-510 du 14.09.2004
- Adjudant-Chef MEGNINOU Anatole Codjo – ancien Chev/OMB – Déc. N° 2003-287 du 07/08/2003
- Adjudant-Chef AHYI A. Hyppolite – ancien Chev/OMB – Déc. N° 91-180 du 31/07/1991

Article 2 : Sont nommés à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les militaires des Forces Armées dont les noms suivent :

Armée de Terre

- Adjudant TITI Hounsou Amos
- Adjudant HOUNGNINOU Anato Bienvenu
- Adjudant EZIN Codjo
- Adjudant BAH Gustave
- Sergent-Chef BAWA S. Idrissou
- Sergent-Chef MASSO O. Wari
- Sergent-Chef TOHAN Christophe
- Sergent-Chef KAHOUTODE Ahissou Robert
- Sergent-Chef SAKA LAFIA Yarou
- Sergent-Chef BABI Hounsa Athanase
- Sergent-Chef TONOU Victorin
- Sergent-Chef ATTA Paulin
- Sergent-Chef N'TCHA Antoine
- Sergent-Chef OROU BONI Marc
- Sergent-Chef AGBADJIGAN Michel
- Sergent-Chef ISSAKA Alabi
- Sergent-Chef ADJAI MIGAN Mahougnon Edmond

- Sergent-Chef ZOTOME Marcellin
- Sergent-Chef BAGRI-N'TCHA Pascal
- Sergent-Chef ADANTOLANKPE G. Elie
- Sergent-Chef RIKPOSSOU Toundé Antoine
- Sergent-Chef ISSA Ichola Casimir
- Sergent-Chef BAKPE Vivien Igor Claude M.
- Sergent SINAGNISSIRE Dogo
- Sergent GBESSARE Bouraïma
- Sergent BRIKA Yinti
- Sergent ASSOUMANOU Abou
- Sergent BEKOUANA Noël Grégoire
- Sergent GBAGUIDI Détondji Charles René
- Sergent DJOHOU Isidore
- Sergent TOHOU Rémi Nounagnon

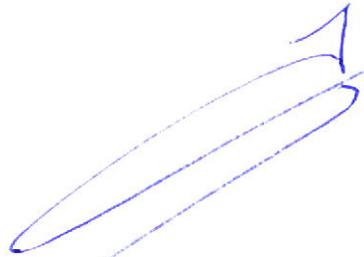
Assemblée Nationale Révolutionnaire

- AKROTA Antoine
- KOUAGOU N'DAH Alexis
- EDAH Codjo Aristide
- KASSA André – à titre posthume
- SOGLOHOUN Comlanvi Jérôme
- YATTI N'PO Téléphore
- KOTO Kpéra
- MONZORGUI Michel
- OROU ZOUMAROU Innocent
- AGOLI AGBO Cosme
- MOUMOUNI Moukaïla
- DOHOU Prosper
- ZANVO Célestin
- OROU DRAMANE Soumanou
- YAGBEI Allassane
- SINA O. Sikpéra
- OROU Kinnou Sabi
- BADE C. Bonaventure – à titre posthume
- OLOTCHI Y. Nestor

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

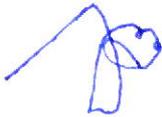
Fait à Cotonou, le 30 décembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Salomon D.E. BOKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18
– GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3
– BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 54.